

Vous avez dit Commune nouvelle?

Une commune nouvelle, c'est quoi?

C'est en fait une nouvelle forme de « fusion » des communes, organisée par une loi du 16 décembre 2010 et facilitée par la loi du 16 mars 2015.

Contrairement aux regroupements des régions et des intercommunalités, la constitution d'une commune nouvelle ne résulte pas d'une obligation légale, mais de la volonté des communes.

L'Association des Maires de France (AMF), consciente de la faiblesse politique et financière des petites communes, encourage résolument la démarche : lors d'une rencontre nationale fin mai regroupant plus de 500 élus (dont le maire de St Genix), le dynamisme des démarches engagées a été souligné : alors que 25 communes nouvelles ont vu le jour au 1^{er} janvier 2015, l'association recense actuellement près de 270 projets à l'étude.

Une commune nouvelle est une commune de plein exercice, qui dispose de la clause générale de compétences et est soumise aux droits et obligations qui s'imposent à toutes les communes.

La commune nouvelle se substitue aux anciennes communes, pour l'ensemble des biens, droits et obligations : toutes les délibérations et les actes passés sont respectés, les contrats et marchés continuent de s'exécuter, les personnels sont conservés ...

Les anciennes communes deviennent de droit des communes déléguées : le nom et les limites territoriales de l'ancienne commune sont conservés ; une mairie annexe, où sont établis les actes d'état civil, est créée ; l'ancien maire devient maire délégué et adjoint de la commune nouvelle jusqu'au renouvellement du conseil municipal.



La commune nouvelle dispose d'un Conseil municipal et d'un Maire : dans un premier temps, tous les conseillers municipaux des anciennes communes deviennent conseillers de la commune nouvelle, jusqu'aux prochaines élections municipales.

Budgétairement, la commune nouvelle dispose d'un budget principal et de budgets annexes établis sur la base des budgets des com-

munes préexistantes : il est procédé à une consolidation des budgets.

La commune déléguée dispose de 3 dotations réparties par le conseil municipal : dotations d'investissement, d'animation locale et de gestion locale.

La commune nouvelle bénéficie de la fiscalité communale, avec intégration fiscale progressive des taxes

communales pendant 12 ans maximum. Le

conseil municipal vote les taux à partir du calcul des taux moyens pondérés pour chacune des taxes

NOUVELLE COMMUNE

ALLEZ HOP!

'UNION

Quelques avantages financiers accompagnent la démarche : exonération de la contribution au redressement des finances publiques, garantie du maintien des montants DGF et même bonification pour les petites communes. Mais ces facilités sont actuellement limitées dans le temps aux créations intervenant avant le 1er janvier 2016!

Concrètement, en Avant-Pays Savoyard, la démarche a rencontré un certain intérêt dans le secteur du bassin de vie entourant St Genix. Des rencontres exploratoires d'élus ont eu lieu et chaque conseil municipal présent à cette démarche en a récemment débattu sur la base d'une présentation réunie par l'ASADAC.

Pour St Genix, ce débat en Conseil municipal s'est tenu le mardi 5 mai et le compte-rendu de la séance est, comme tous les autres, en ligne sur le site internet de la commune.



Les autres conseils ayant débattu sont ceux de Champagneux, Grésin et St Maurice de Rotherens.

La logique territoriale plaiderait pour un périmètre plus large, comme celui de l'ancien SIVOM : les autres communes sont informées et ont été invitées à rejoindre la démarche mais ne l'ont pas fait à ce jour (Ste Marie d'Alvey, Rochefort, Avressieux et Belmont-Tramonet).

L'élaboration d'un projet de commune nouvelle se poursuit donc pour l'instant à quatre, la porte restant ouverte. Rien n'est encore formellement arrêté et le principe fort reste celui du volontariat des municipalités sans lesquelles rien n'est possible.

Le mot du Maire



Les regroupements d'intercommunalités ou de communes sont comme le sport.

L'un et l'autre peuvent conduire à des excès. Et, dans ces conditions, un principe fondamental a souvent été négligé : ils sont au service de l'humain, de nos citoyens, pour pérenniser un service de proximité.

Ce n'est pas seulement une affaire de compétition, mais surtout la rencontre avec autrui, son enrichissement à son contact, avec le plaisir de partager une forme de culture, de savoir-faire.

Mais, pour faire progresser ces deux univers, l'esprit de dialogue et un certain nombre de valeurs communes restent bien entendu nécessaires.

Quel avenir pour des communes de petite taille, voire de taille moyenne, au sein d'une intercommunalité de 20 à 40.000 habitants ?

A l'heure des réformes territoriales qui bouleversent le paysage institutionnel, le regroupement au sein d'une commune nouvelle de Champagneux, Grésin, Saint Maurice de Rotherens et Saint Genix sur Guiers aboutirait à une collectivité d'environ 3.500 habitants, à l'intérieur de la Communauté de Communes Val Guiers, qui a, elle-même, l'obligation de fusionner avec les structures voisines, pour atteindre le seuil critique de 20.000 habitants.

Depuis quelques mois, les Maires et les adjoints se sont réunis à plusieurs reprises. Chaque conseil a bénéficié d'une présentation détaillée et adaptée à chaque collectivité, avec le concours de l'A.S.A.D.A.C. Il est apparu, en particulier, que les taux d'imposition des 4 communes étaient proches les uns des autres.

Une réunion de synthèse sera programmée rapidement avec l'ensemble des conseils municipaux qui devront se déterminer sur la suite à donner à ce projet de regroupement.

Pour ce faire, il faudra prendre en compte l'évolution du mode et des habitudes de vie des habitants afin de dessiner une nouvelle organisation de nos communes rurales, conserver, voire développer les services à la population, l'entretien de la voirie, la culture, le social, en prenant en compte l'ensemble des projets, maintenir la vie des villages et enfin peser sur une intercommunalité de plus en plus étendue.

Le regroupement de communes s'accompagnera certes, jusqu'à la fin de l'année, de mesures financières favorables, mais il conviendra surtout d'élaborer un projet en commun,

matérialisé par une charte dans laquelle l'ensemble des conseils municipaux se retrouveront sur les grandes orientations.

Les règles de gouvernance, le regroupement de nos moyens financiers, de nos compétences, la gestion de nos équipements, des écoles, de la vie culturelle, devront faire l'objet d'une communauté de vue.

Regardons ensemble vers l'avenir pour y bâtir un territoire d'essence rurale, fort, dynamique et attractif.

Je suis conscient qu'il s'agit là d'une petite révolution des pensées, au détriment des réflexes de clocher. Mais tel est le projet que nous avons choisi d'approfondir.

Un autre projet doit nous réunir ! Il s'agit de « Bien vieillir en Avant Pays Savoyard ». Il consisterait à bâtir un contrat territorial de santé et de le proposer à l'ensemble des partenaires (A.R.S., conseil départemental de la Savoie et T.D.S., Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la C.A.F. de la Savoie et l'ensemble des intercommunalités voisines).

Ce projet doit passer par l'élargissement des compétences des intercommunalités, en l'adaptant à la taille de l'Avant Pays Savoyard, afin de répondre aux besoins spécifiques de la population en matière de personnes âgées, handicapées, dépendantes, précarisées ou fragiles, mais aussi des adolescents, même si le territoire est déjà bien pourvu en structures et en associations.

La méthodologie proposée est celle de la complémentarité des actions des différentes institutions. Il convient d'établir un diagnostic de la situation, de le faire approuver pour proposer ensuite des réponses stratégiques et innovantes.

Ce projet doit permettre de proposer des solutions aux demandes des personnes âgées et de leurs familles, de mettre en place de nouveaux métiers et des emplois, en matière d'accompagnement et de lutte contre l'isolement.

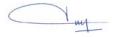
Une conférence se tiendra à Saint Genix cet automne pour l'ensemble du territoire en présence des partenaires institutionnels et d'universitaires spécialisés en matière de santé publique.

Enfin, en parcourant ce numéro, vous découvrirez l'ensemble des activités de votre conseil municipal et de vos adjoints.

Sans une commune sure d'elle-même, fidèle à ses valeurs et déterminée à les défendre, nous perdrons une référence très précieuse.

Bonnes vacances d'été à toutes et tous!

Ioël PRIMARD



Le Budget communal en 2015

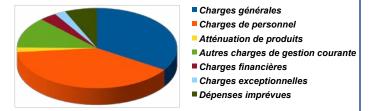
Le Conseil municipal du 9 avril 2015 a adopté le budget de la commune pour l'exercice 2015

BI 2015 : Section de Fonctionnement

		BI 2015
Dépenses	Charges générales	624 460 €
	Charges de personnel	718 360 €
	Atténuation de produits	34 000 €
	Autres charges de gestion courante	228 550 €
	Charges financières	62 950 €
	Charges exceptionnelles	41 000 €
	Dépenses imprévues	120 000 €
	TOTAL Dépenses réelles	1 829 320 €
	Dépenses d'ordre (dont mouvements entre sections)	389 110 €
	dont excédent de fonctionnement alimentant la S investissement	378 940 €
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	2 218 430 €
	Atténuations de charges	39 548 €
Recettes	Produits des services, domaine et ventes	106 380 €
	Impôts et Taxes	1 160 640 €
	Dotations Subventions et Participations	422 740 €
	Autres produits de gestion courante	118 000 €
	Produits exceptionnels	6 000 €
	TOTAL Recettes réelles	1 853 308 €
	Dépenses d'ordre (dont mouvement entre sections)	20 000 €
	pm Excédent de fonctionnement N-1 reporté	345 122 €
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	2 218 430 €

La section de fonctionnement regroupe les postes permettant le fonctionnement de la mairie et des services. La plupart des dotations sont de simples reconductions de dépenses courantes.

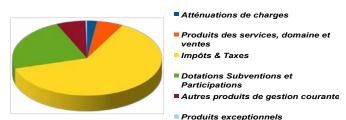
Dépenses de fonctionnement 2015



Les dépenses des personnels permanents sont maîtrisées : elles n'évoluent qu'en fonction des revalorisations réglementaires de la fonction publique territoriale. Les charges globales de personnels évoluent plus fortement en raison d'importantes régularisations à intervenir en 2015 avec la Communauté de Communes suite aux transferts des activités jeunesse et péri-scolaire.

Les charges financières diminuent progressivement et les charges exceptionnelles augmentent ponctuellement car sont financés cette année deux importants chantiers de démolition (parcelles Landrin et Fatiquet).

Recettes de fonctionnement 2015



Côté recettes, la commune subit une notable baisse des dotations de l'État, au titre de la contribution demandée aux collectivités territoriales en faveur du redressement des finances publiques du pays. Cette amputation des dotation augmente chaque année jusqu'à atteindre 131 000 € en 2017.

Malgré ce contexte défavorable, le conseil municipal a décidé de stabiliser les taux d'imposition (taxe d'habitation et taxes foncières) en 2015, après les avoir baissés de 10 % en 2014 pour tenir compte des transferts à la Communauté de communes.

Taxes directes locales : Évolution des taux d'imposition

Taux appliqués à St Genix Taux movens communaux 2014 2014 2015 National Départemental 2013 Produit Taxe d'habitation 9 90% 8.91% 8.91% 278 794 € 23 95 % 17,58 % 265 240 € 20.20 % Taxe foncière (bâti) 10,81% 9.73% 9,73% 21.17 % Taxe foncière (non bâti) 49,27% 13 648 € 54,74% 49,27% 48,53 % 96.95 % 557 682 € Total:

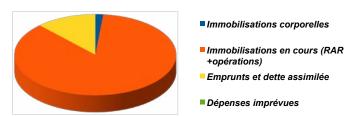
Dans ces conditions, l'excédent prévisionnel de fonctionnement pouvant abonder la section d'investissement s'élève à 378 940 €, ce qui est inférieur aux exercices précédents.

BI 2015: Section d'investissement

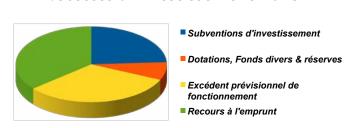
Dépenses		BI 2015
	Immobilisations corporelles	19 945 €
	Immobilisations en cours (RAR+opérations)	1 099 575 €
	Emprunts et dette assimilée	153 710 €
	Dépenses imprévues	0 €
	TOTAL dépenses réelles	1 273 320 €
	Dépenses d'ordre	20 000 €
	TOTAL dépenses d'investissement	1 293 230 €
	Report déficit 2014	627 710 €
	TOTAL Dépenses après reports résultat	1 920 940 €
	Subventions d'investissement	283 790 €
Recettes	Dotations, Fonds divers & réserves	90 000 €
	Excédents de fonctionnement capitalisés	733 040 €
	Produits de cession	0 €
	TOTAL recettes réelles	1 106 830 €
	Recettes d'ordre (dont mouvements entre sections)	10 170 €
	TOTAL Recettes d'Investissement	1 117 000 €
	Besoin de financement couvert par :	803 940
	Excédent prévisionnel de fonctionnement	378 940 €
	Recours à l'emprunt	425 000 €
	Trees and all arrightering	.23 300 @
	TOTAL d'équilibre de la Section d'Investissement	1 920 940 €

La section d'investissement comporte principalement les opérations d'aménagement dont beaucoup sont en cours et entraîneront des décaissements sur 2015, notamment les deux chantiers de la route de Tramonet de la réfection de deux classes de l'école primaire. Parmi les opérations nouvelles proposées par la Commission des travaux, figurent principalement au budget l'aménagement du parking de l'espace dit Fatiguet (après démolition) et l'aménagement du parking sur le CD 43 à hauteur du Foyer-Logement, ainsi que la poursuite du programme de remise en état de la voirie communale.

Dépenses d'investissement 2015

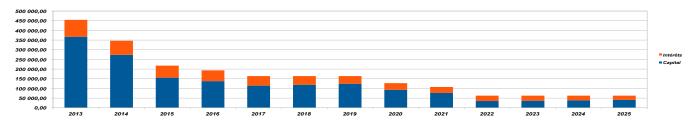


Recettes d'investissement 2015



Pour financer ces opérations, les recettes d'investissement et l'excédent de fonctionnement sont insuffisants et la municipalité a recherché d'autres sources de financement.

Or la commune connaît actuellement une évolution favorable de son désendettement comme l'illustre le schéma joint, et les loyers reçus de la maison médicale remboursent les annuités correspondantes. Par ailleurs, les taux d'intérêt pratiqués actuellement sont particulièrement bas.



Le Conseil municipal n'a donc pas hésité à décider de recourir à l'emprunt pour compléter le financement du programme d'investissement 2015.

Hors budget général, les comptes de la Centrale électrique sont retracés dans un budget annexe. L'essentiel des recettes, en progression, provient de la part de la vente d'électricité par l'exploitant reversée à la commune. Ce budget annexe génère dorénavant un excédent, dont le cumul permet de financer les travaux de sécurisation du bâtiment abritant la centrale.

Ces budgets ont été adoptés à la majorité des membres du Conseil, les quatre élus issus de la liste non majoritaire ayant voté contre.

Social, santé et solidarité



Organisation d'un Forum Parentalité : « Etre parent : un jeu d'enfant ? » le Samedi 30 mai 2015 à la salle polyvalente de St Genix-sur-Guiers avec spectacle d'ouverture le Vendredi 29 mai à la salle des fêtes de Domessin

Pourquoi?

Dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), l'association P.A.R.I. Solidarité, basée à St Genix Sur Guiers, mène depuis une dizaine d'années de multiples actions de soutien à la parentalité : groupes de parole (« Bavard Café »), actions parents-enfants (ateliers divers), actions familles-écoles (petits déjeuners, interventions diverses ...)

Forte de cette expérience, elle a été sollicitée par des familles en demande dans leur relation parents /enfants. Afin de réaliser un diagnostic, elle a rédigé et distribué 600 questionnaires au sein des écoles du secteur de St Genix et du collège (300 réponses récoltées). Elle a alors fait le constat suivant : les parents ont besoin d'être valorisés, d'être rassurés dans leur rôle de parent en trouvant eux-même leurs propres réponses, d'être conseillés voir confortés sans être jugés et de connaitre les structures et les personnes référentes qui pourraient leur apporter un soutien, une aide ou un accompagnement. Elle a donc réfléchi à l'organisation d'un Forum sur la Parentalité

Un forum: mais sous quelles formes?

- des conférences, tables rondes avec des thèmes variés comme : l'utilisation des écrans, aborder un deuil, communiquer en famille, gérer le harcèlement à l'école, les conflits entre frères et sœurs ...
- des espaces adaptés ludiques et créatifs : les intervenants proposent différents ateliers : danse contemporaine, musique, photos, jeux, initiation au goût ...



- des points d'information et d'échanges : intervention des institutions (CAF, Conseil Général ...), des associations locales et à compétences particulières adhérentes au REAAP (ANPEIP, sauvegarde de l'enfance, Centre Ressource des savoirs de base ... et de diverses structures comme les bibliothèques et ludothèques ...).

Les activités proposées étaient gratuites. L'esprit festif et convivial a permis de faciliter les échanges et les rencontres!

Les parents ont pu échanger leurs expériences, découvrir d'autres visions de la parentalité (prendre du recul, prendre conscience de leur fonctionnement ...), prendre plaisir et renforcer le lien avec leur(s) enfant(s) en partageant des moments privilégiés au travers d'ateliers divers (jeux, activités créatives, artistiques ...) et connaître ou mieux connaître la ressource existante sur le Territoire : institutions. PMI, structures d'accueil, associations, professionnels de l'enfance ... pour qu'elles deviennent des relais possibles après le Forum. Cette journée est d'ores et déjà une réussite, avec près de 150 participants ; un bilan permettra à l'association P.A.R.I. Solidarité d'adapter son projet associatif avec ses principaux partenaires et d'envisager d'éventuelles suites.

Bien Vieillir à St Genix : plein de renseignement sur le site de la Mairie dans la rubrique Vie Pratique !

http://saint-genix-sur-guiers.net/viepratique/une-multitude-de-services/ retraites/

Vous cessez vos activités professionnelles et souhaitez connaitre ce qui existe sur notre commune pour profiter de votre temps libre : consultez la liste de nos associations (pour participer aux activités ou venir donner un coup de main !) et le programme du Club Porte de Savoie ; regardez aussi la liste des manifestations au sein de notre commune à la fin de ce bulletin ou sur notre site général. Pensez à la bibliothèque et regardez l'offre du Comité des fêtes ainsi que la programmation des événements culturels.

Vous avez besoin d'une aide temporaire ou définitive pour les gestes de la vie courante, d'un portage de repas, d'une téléassistance ... : vous trouverez sur le site les services proposés par l'ADMR.

Vous pouvez si vous le souhaitez venir prendre votre repas au foyer logement et /ou participer aux animations sur inscription préalable.

Pour une période donnée ou pour faire une petite pause, vous souhaitez - seul ou avec votre conjoint - profiter de l'accueil en Foyer logement : appeler Mr Friteau au Foyer Logement Les Terrasses au 04 76 31 81 44 ; les séjours temporaires sont tout à fait aménageables et vous pouvez aussi être accueilli en foyer logement et votre conjoint en Maison de retraite sur site dans la mesure des places disponibles.

Vous-même, votre conjoint, vous qui hébergez un parent âgé dépendant, avez besoin d'un accueil de jour ou temporaire pour souffler un coup ou envisager d'habiter une maison de retraite médicalisée : appeler Mme Sottiaux aux Floralies au 04 76 31 81 44

Vous êtes une personne à mobilité réduite mais voudriez participer aux animations proposées aux Terrasse et aux Floralies : le bus aménagé du CCAS peut vous aider dans vos déplacements (tel Mr Friteau)

Vous êtes un peu perdu dans tous ces organismes et propositions pour vous aider à « Bien vieillir sur notre commune » : vous souhaitez être informés sur les services, les établissements et les aides existantes, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination - service du département) est à votre disposition au 04 76 31 60 42. L'assistante sociale de votre secteur, Madame Perret peut vous recevoir sur rendezvous, au Centre polyvalent d'action sociale 50 B rue du stade à Saint Genix, en contactant le 04 76 31 51 95.

Des Nouvelles du Jardin Partagé

Le projet, initialement soutenu par l'OPAC et la Mairie, a été repris par un collectif d'habitants rassemblés autour des valeurs de partage, d'échange et de convivialité.

Ce groupe se réunit le lundi soir à la Maison des Associations afin de mettre en commun les souhaits, questions et idées de chacun.

Un plan du futur jardin a ainsi été établi et, après concertation, un nom a été choisi : Tourn'Sol. Le site retenu pour l'accueillir se situe au pied de l'immeuble « Soleil Couchant » à proximité du Collège.



La prochaine étape sera la création d'une association, afin d'obtenir les financements nécessaires à la concrétisation de notre projet.

Si vous désirez rejoindre ou soutenir l'équipe, vous pouvez la contacter à l'adresse suivante : jardin.tournsol@gmail.com ou lui rendre visite sur son forum : www.forum-collectif.forumactif.org

Pour les personnes ne disposant pas d'accès à Internet, merci de joindre la Mairie au 04.76.31.83.24

LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE CONTINUE SUR NOTRE TERRITOIRE DE VIE !

RETROUVONS NOUS LE : SAMEDI 4 JUILLET 2015 À 9 H 30 DEVANT LA MAIRIE DE SAINT GENIX SUR GUIERS

Nous nous sommes engagés en 2015 dans la lutte contre L'AMBROISIE, plante hautement allergène qui cause de nombreux problèmes de santé et économiques ; nous continuerons cette action chaque année.

Vous avez pu voir l'exposition mise à disposition gracieusement par l'ARS en Avril; vous avez pu venir poser vos questions à la réunion d'information du 27 Avril en présence de vos correspondants ambroisie, élus municipaux : MM BAVUZ M. et DREVET SANTIQUE JP, d'un médecin de notre Maison



de Santé Pluridisciplinaire et du Représentant de la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal Jeunes, soucieux de la relation entre Santé et Environnement, a rencontré JP DREVET correspondant Ambroise pour s'informer sur les moyens de lutte contre l'ambroisie et un livret pédagogique leur sera remis prochainement.

Maintenant, à nous tous de participer à l'arrachage, seul moyen efficace d'éliminer cette plante chaque année avant la floraison. Nous vous en proposons une forme conviviale, en formant de petites équipes : parents, enfants, grands parents, élus Municipaux, Conseil Municipal Jeunes, qui se verront proposer des circuits accessibles à tous.

A l'issue de ce rassemblement pour la qualité de notre environnement, nous nous retrouverons autour du pot de l'Amitié et de la citoyenneté à la Mairie.

SACS ET GANTS FOURNIS PAR LA MAIRIE PENSEZ À VOS GILETS FLUO ET VETEMENT DE PLUIE (ON NE SAIT JAMAIS) ET RENDEZ VOUS LE SAMEDI 4 JUILLET À 9H30 DEVANT LA MAIRIE

R.E.S.A, une démarche de solidarité active

Lorsque l'on est âgé, que l'on ne peut plus se déplacer, que l'on dépend des autres,

ON A VITE FAIT DE SE SENTIR SEUL...

Aller à la rencontre de ces personnes, partager un moment avec elles, soulager leurs proches le temps d'une pause, c'est la mission que s'est donné la trentaine de bénévoles de l'Association Réseau Echange et Solidarité en Avant-pays savoyard depuis 2006.

La motivation est au rendez-vous : une formation initiale de 5 jours est proposée aux futurs bénévoles pour mieux cerner tous les aspects du vieillissement, de l'écoute et de la relation d'aide. Puis au gré des accompagnements, des thèmes comme la



maladie d'Alzheimer et la fin de vie sont abordés.

Tous ces moments d'échanges, de rencontres, que ce soit avec les personnes visitées ou entre les membres de l'équipe bénévoles-formateurs sont riches de vie.

Pour faire fonctionner ce réseau, les tâches et les compétences nécessaires sont multiples. Pour répondre aux nouvelles demandes, R.E.S.A. va pour la 6ème fois organiser une session de formation fin 2015. N'hésiter pas à vous inscrire pour rejoindre cette équipe dynamique.

(resa.asso@yahoo.fr ou tél 04 76 31 68 92)

Le CCAS: c'est quoi?

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un outil de l'action sociale communale donc de l'action sociale de proximité. La question sociale est au cœur des politiques territoriales : il s'agit pour les élus, en fonction des éléments de connaissance dont ils disposent, participer au « bien vivre ensemble » de tous les habitants de la commune avec une attention particulière pour les plus vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes handicapées Son action de prévention et de développement social dans la commune s'exerce en liaison avec les institutions publiques (État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers) en réponse aux demandes présentes et à venir des habitants de notre territoire de vie, en lien avec l'intercommunalité.

Présidé par le Maire, cet établissement public administratif est dirigé par un conseil d'administration composé à parité de membres du Conseil municipal et des représentants de la vie locale issus du monde associatif en particulier à vocation sociale (voir liste en encadré).

Notre CCAS a des actions obligatoires dites légales et des missions facultatives. Son conseil d'administration vote le budget du CCAS, décide des actions sociales prioritaires et suit l'action sociale communale.

Nous vous proposerons dans chaque bulletin municipal un focus plus particulier sur certaines missions du CCAS.

Les missions légales

- Vote du budget du CCAS.
- Gestion des établissements médicosociaux existant sur le territoire de la commune en faveur des personnes âgées et adaptation des réponses aux besoins des personnes.
- Lutte contre l'exclusion : mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir et faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions : lien avec PARISolidarité et le Territoire de Développement Social (conseil départemental).
- Aide aux dossiers logement en complément de l'OPAC et au besoin à la demande des bailleurs privés. Aide au maintien au domicile

par adaptation de celui-ci et participation aux commissions en faveur du développement des logements décents.

Les missions facultatives

- Subvention et /ou Aide Matérielle aux associations à vocation sociale : PARISolidarité, ADMR, SSIAD, RESA, ISACTYS, Club Porte de Savoie.
- Soutien de la stratégie de la CUISINE CENTRALE d'adaptation aux besoins des habitants : personnes âgées, bébés et petits enfants, enfants des écoles de St Genix et des communes avoisinantes et de la Communauté de Communes (Centre Aéré, centre de loisirs et petite enfance) en favorisant les circuits courts avec les producteurs locaux.
- Maintien de la solidarité avec nos personnes âgées autour des fêtes de fin d'année : Colis personnes âgées et repas de fin d'année.
- Soutien aux manifestations favorisant la cohésion sociale.



Liste des membres du Conseil d'administration du CCAS:

<u>Président :</u> M. Primard maire, Vice-présidente : M^{me} Lombard adjointe.

Membres du Conseil municipal : M^{me} Drochon adjointe, M^M Krebs et Paravy adjoints, M^{mes} Picard et Naux conseillères municipales, M^M Drevet Santique et Bavuz conseillers municipaux. Membres nommés par le Maire après consultation des organismes à vocation sociale :

M^{mes} Gerbelot, Balitrand, Kijek, Mollard, Cimmarusti et MM Decultieux, Bajeat, Friot.

Culture, cela bouge à Saint Genix sur Guiers

Plusieurs représentations théâtrales ont été programmées ce premier semestre dans notre commune.

Renouer des liens avec des partenaires culturels, afin de faire vivre étonnement, enchantement et émerveillement dans l'esprit de tous nos concitoyens est le premier objectif de cette démarche.



Notre participation à la manifestation « En avant pays le livre » a été une occasion pour inviter la compagnie « Chapiteau théâtre Chambéry ».

Quoi de plus naturel que de présenter un spectacle qui est porteur du même thème que

le projet!

Petits et grands étaient invités gratuitement afin de découvrir toutes sortes de voyages. Les enfants de l'école primaire étaient les premiers à venir vivre une aventure où seuls l'imaginaire et les rêves sont en mouvement.

Trois voyageurs atypiques chargés de nombreuses valises nous invitent à un voyage. A vélo, en traineau, en pousse pousse ou à bord d'un bateau, les trois voyageurs perdent le Sud et se retrouvent au Nord, traversent des terres féériques où de belles surprises les attendent...

Se laisser aller, se laisser transporter dans un univers de sensations et de sentiments, vers





des destinations imaginaires d'ici et d'ailleurs était le but visé.

Les regards émerveillés des enfants, mais aussi des adultes qui se sont déplacés en soirée, ont prouvé que l'objectif était atteint.

L'échange entre tous les participants, a permis de nouer des liens qui permettront de faire perdurer ce genre de spectacle à Saint Genix sur Guiers.



Pour faire revenir le théâtre dans notre commune, il fallait renouer le lien avec l'Espace Malraux de Chambéry. Ainsi s'est faite la programmation en avril de « Deux Pierres ».

Prendre des bois flottés, des

ustensiles de cuisine, des vieux tissus et créer des marionnettes, à partir de cette matière mise au rebut, cela paraît si simple...

Inventer et raconter des histoires à couper le souffle, vous emmener dans des pays imaginaires, rencontrer une civilisation peuplée de créatures étranges, découvrir une nouvelle langue, c'est là tout ce que le public sangenestois a vécu.

Subjugués, époustouflés et émerveillés, tous les spectateurs ont demandé de renouveler ces expériences

Vie associative

Déguster ensemble des diots, des moules, des frites ou des gâteaux

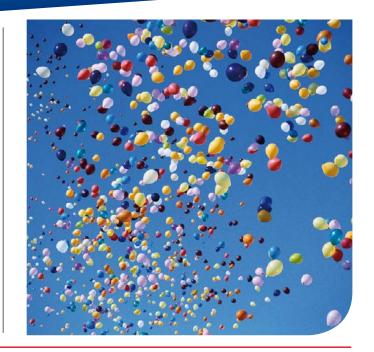
Retrouver le plaisir de jouer au loto ou à la belote

Déambuler parmi les marchands d'un jour S'émerveiller devant des spectacles pour petits et grands

Renforcer la citoyenneté en faisant don de son sang

Bouger avec une raquette, des skis, un ballon ou un vélo... sont une partie des animations mises en place par les bénévoles des associations sangenestoises durant le premier semestre 2015.

Gageons que les six derniers mois de l'année amèneront autant de vie dans notre village.



Infos

Le comité des fêtes et les associations vont mettre en place une manifestation commune pour l'année prochaine.

Tous les citoyens qui voudront s'investir dans ce projet seront invités à une réunion de préparation au mois d'Octobre 2015.

Place Pierre Descotes, une salle est mise à la disposition des associations pour des réunions, des assemblées générales et des expositions.



Conseil municipal jeunes

Les institutions de la République : quel casse-tête !

Le C.M.J. du mois de février a été consacré principalement aux institutions de la Vème République et à ses symboles.

Entre les communes, les communautés de communes, les conseils départementaux et régionaux, puis à l'échelon national, avec le Conseil constitutionnel, l'Assemblée nationale,

le Sénat, le Premier ministre et le Président de la République et enfin, à l'échelon européen, avec le Parlement européen pris en exemple, pas facile de s'y retrouver!

Les membres adultes du C.M.J. ne manqueront pas de revenir sur ces différents points abordés mais d'ores et déjà l'ensemble des jeunes élus ont compris comment fonctionnait le premier échelon et notamment la commune. Une visite de la mairie a pu égayer la fin de ce conseil pour une meilleure compréhension de cette collectivité territoriale.

Les enfants du C.M.J. vous parlent :

A la question:

« Que diriez-vous de cette année de mandat de conseiller municipal jeune ? »

Ils répondent :

« C'est pas mal!

Il y a des sujets qui nous ont bien plus : l'Ambroisie et puis aussi quand on a vendu c'était bien.

C'est utile aux habitants ce qu'on fait mais ils savent pas.

On en parle aux copains mais ça les intéresse pas ; il faudrait en parler avec la maitresse et le prof d'histoire géo (éducation civique) pour qu'eux ils nous aident. Y a pas beaucoup de candidats ...

Les gens ne vont pas sur le site de la mairie ils savent pas que ça existe ; il faudrait faire une affichette à mettre dans les boites aux lettres avec la référence du site.

Il faudrait un sens unique au collège car il va y avoir un accident.

Nous aimerions bien filmer ce qui se fait dans une séance de travail du CMJ pour montrer aux autres.

Il faut faire un panneau bilan pour dire quels projets ont été fait (ou vont se faire) grâce au CMJ »

Le C.M.J. évolue en septembre !

Le règlement intérieur du C.M.J. a été remanié pour une plus grande lisibilité.

L'équipe municipale actuelle souhaitant éviter que les enfants soient renouvelés par moitié tous les ans, les membres adultes du C.M.J. ont trouvé l'idée intéressante de garder l'ensemble des jeunes élus pendant deux ans, ce qui permettrait au conseil municipal jeunes de construire à douze (8 élus pour l'école publique et 4 élus pour l'école privée) des projets sur vingt-quatre mois.

Ce qui change:

- les élections se dérouleront sur la seconde quinzaine du mois de septembre tous les deux ans.
- Les classes de CE 2 et de CM 1 seront les seules concernées.

Jeunes, nous vous attendons donc en septembre!

Affaires scolaires et jeunesse

Nos Petits aussi mangent des produits frais, chaque fois que possible en circuit court et dès leur plus jeune âge!



Il y a quelques mois, la cuisine centrale du Foyer Logement « Les Terrasses » a été sollicitée pour fournir les repas de la crèche « Les Petits Pas » de St Genix/Guiers.

Soucieuse de poursuivre son rôle social dans la fourniture de repas de qualité aux différentes catégories d'âges des habitants de St Genix et des communes environnantes, la Direction du Foyer Logement a répondu favorablement à cette demande.

Plusieurs réunions ont été organisées avec la Directrice du multi-accueil, le Docteur Gruselle et la responsable de la cuisine afin de réfléchir sur l'organisation et l'élaboration des menus en déclinaison des normes attendues . En effet, la composition des repas est basée sur les recommandations de l'INPES (Institut National de prévention et d'éducation pour la santé) et du GERMCN (Groupement d'étude des marchés en restauration collective et de nutrition).

La majorité des plats sont préparés avec des produits frais et dans la mesure du possible, avec des produits et légumes locaux.

D'après les premières observations, nos petits gourmands sont ravis!



Brèves de l'école

- Le dépouillement du nom de l'école primaire a eu lieu....inauguration à la rentrée de septembre.
- La maternelle conserve ses quatre classes à la rentrée.
- Les travaux d'aménagement des nouvelles salles de classe avancent... inauguration en même temps que le nom de l'ecole.

Le point sur les travaux

TRAVAUX TERMINÉS

Route de Tramonet:



Travaux réalisés par : l'Entreprise BAVUZ T.P Sous-traitant pour l'enrobé et caniveaux :

Entreprise EIFFAGE

Engazonnement des talus : Entreprise ARTEMIS

Montant H.T des travaux : 137 000 €

TRAVAUX PROGRAMMES

Projet Gymnase-Vestiaires:

L'appel à candidature pour l'Assistant Maitre d'Ouvrage a été réalisé La société adjudicataire est ABAMO dont le siège est au Le Bourget du Lac.

Pour un montant de : 12 000 € H.T

Voirie programme 2015:

Réfection d'une partie de la Route de Cote Envers. Point à temps.

Montant des travaux budgétisés : 100 000 € H.T

Démolition maisons LANDRIN et FATIGUET:

Un appel à candidature de 3 Entreprises est en cours pour la réalisation des travaux.

Création parkings Maison de Retraite et ex propriété FATIGUET :

Un appel d'offres est en cours pour le choix de l'Entreprise adjudicataire.

Centrale Electrique:

Suite à l'éboulement du mur de soutènement coté Guiers, a été réalisée en URGENCE la réfection de celui-ci par enrochement.

Le montant des travaux est de : **15 000 € H.T** Une subvention a été demandée.





SALLE POLYVALENTE

L'étude Thermographique, Températures, Bilan Thermique a été réalisée par EDF.

Une solution technique a été proposée pour la grande salle, pour un gain énergétique de 19 200 kWh, correspondant à un gain financier de 3 450 € H.T annuel.

Les travaux seront programmés après approfondissement des conclusions.

Le point sur les travaux (suite)

TRAVAUX EN COURS

Ecole élémentaire :

L'aménagement des 2 classes à l'étage se poursuit. Le délai de livraison sera respecté.





Activités: implantations nouvelles



Une librairie a ouvert à St Genix : il n'y avait plus de librairie à St Genix depuis de nombreuses années, cette lacune est aujourd'hui comblée.

La libraire du « Rat conte tard... » (tout un

programme !) vous attend dans son magasin réaménagé au 49, Place Jean Moulin (tél 04 57 20 55 11, mel : leratcontetard@gmail. com). Certains d'entre vous ont pu découvrir ce lieu lors des animations de la manifestation « en avant pays le livre ».

Nouveau à partir de la rentrée : ouverture tous les après-midis.



Les» Fleurs du Guiers » ont déménagé et vous accueillent dorénavant au 53, rue du Couvent (à côté du

Centre funéraire) dans un décor renouvelé (tél 04 76 32 51 67)

Services

Thérèse LAUGT, ortophoniste, s'est installée 26, rue de la Ribaudière (tél 07 83 63 73 14, mel : therese.laugt@gmail.com)

« Anti nuisibles services » (Stéphane JANIN) vous aide à lutter efficacement contre tous les types de nuisibles : il s'est installé au 50, Le Magnon à St Genix (tél : 09 51 02 81 91 ou 06 59 20 53 03 – mél : stefjanin@gmail.com)

L'Union Commerciale et artisanale à votre service!

L'Union commerciale et artisanale (UCA) regroupe depuis de nombreuses années la plupart des commerçants offrant leur services à St Genix.

Elle est l'interlocuteur de la municipalité pour les activités commerciales et s'efforce, dans un contexte économique difficile pour les commerces de proximité à l'heure des grandes surfaces, de proposer des animations tout au long de l'année.

Après la période des Fêtes de Mères et des Pères, avec concours de dessins, l'été a débuté avec le maintenant traditionnel karaoké + barbecue de la Fête de l'été.

A la rentrée, les animations reprendront avec la Fête d'Halloween le 31 octobre puis la Fête des Lumières le 8 décembre 2015 : concours d'anomalie de vitrine et point chaud convivial Place des Tilleuls, le tout couronné par le feu d'artifice de la municipalité Place du Pont.

Enfin la quinzaine de Noël sera l'occasion de glaner des cadeaux.

N'oubliez pas de fréquenter vos commerçants qui s'efforcent d'animer notre centre-ville!



Le Guiers dans tous ses états: petit historique des crues et des digues



Avant la construction du premier pont, le Guiers était franchi en barque, la traversée s'avérant souvent difficile car son bras principal était large et son courant fluctuent, parfois violent.

1729 : un pont, doté de 5 arches en pierres, est répertorié sur la mappe.

1730 : le pont est en mauvais état, fragilisé par les coups de boutoir de la rivière. Une ordonnance évoque la nécessité de le consolider.

1749 (26 avril): « Le Conseil se déplace pour constater les grands dégâts causés par le Guiers qui déborde à cause de la fonte des neiges. Des dommages inquiétants sont causés aux particuliers. Le pont est tellement détérioré que cela nuit au commerce qui cesse d'exister. On ne peut plus passer la rivière qu'en bateau, et bien des personnes ont failli périr à cause de la rapidité du courant. »

1757: « Les dommages causés par la rivière du Guiers sont considérables qui, pour n'être pas rangée sous le pont qui est à cinq arcades et sous lequel il n'y passe pas plus du tiers de l'eau du Guiers, mais bien au-delà du côté France. Ce qui dérange tout commerce, malgré que monsieur le marquis de Costa, seigneur du présent lieu, y a établi un port, cette rivière n'étant pas guéable la plupart du temps. »

1760 : un traité entre les rois de France et de Sardaigne a fixé la largeur du Guiers à approximativement 61 mètres. Il prévoit de laisser couler la rivière sous les quatre arches restaurées du pont de St Genix, la première ne devant servir que de « *cullée du côté du bourg* ».

1773: délibération du conseil municipal à propos des inondations «qui détériorent les digues, occasionnant des dégâts importants : maisons renversées, particuliers obligés de laisser leurs habitations, digues enfoncées, plaine de la forêt inondée. »

1774 : « Le Conseil constate une nouvelle fois les ravages que fait la rivière du Guiers qui a coupé dans la partie

très supérieure au pont de St-Genix, les digues qui ont été construites sur les bords de France. »

«Le pont qui se trouvait construit audit lieu a subi des dégâts préjudiciables, s'appliquant non seulement aux habitants de St-Genix, mais encore à tous ceux des deux rives. Il s'ensuit que les communications sont interrompues au moment des eaux et de la fonte des neiges, qui font enfler cette rivière et la rendent impraticable. »

« Le défaut de réparation peut entraîner la chute fatale de ce pont. De plus, deux voyageurs se sont noyés, outre que plusieurs habitants risquent de perdre leur vie et leurs voitures pour ces mêmes motifs. »

1779 : délibération concernant les digues du Guiers côté France, allant de Romagnieu jusqu'au Rhône, qui font jeter les eaux du Guiers vers la Savoie dont l'altitude est déjà naturellement plus basse que celle de la France, provoquant ainsi inondations et charriant des pierres et du gravier. Les plaines de Joudin et de la Forêt voient leurs cultures détruites, causant la famine. 1780 : réalisation de la digue du Guiers en amont du pont, côté français.

1783 (19-20 juin): une crue emporte la digue, causant de graves dommages aux récoltes et au bétail qui ne peut plus paître. Les chemins sont impraticables et les maisons dans la partie inférieure du bourg sont menacées.

1791 : réalisation de la digue en aval, côté savoyard. La même année, inondation du Guiers à St Didier et réclamation d'une digue du pont à la lône.

1812 : les digues ont été construites dans la partie supérieure du pont jusqu'au château de Romagnieu.

1815: la digue de pieux construite en aval du pont a dévoyé le cours du Guiers contre Aoste avec inondation de 150 hectares de terre arable. Les marais appartenant à la Compagnie Bernard et les prairies de Marvais sont menacés.

1817 : tentative de construction d'un épi côté français, stoppé par les Sardes.

Le sous-préfet (marquis de Vaulserre) alloue une somme de 500 francs pour la réalisation d'une digue provisoire sur le Guiers afin qu'il réintègre son lit.

1824 (22 avril) : projet de construction du pont entre le royaume de Sardaigne et la France, à St-Genix. Rappel du financement de la digue du Guiers au Rhône : le Guiers coupe de la France le terrain de la société St Bernard et peut détacher St Didier et Les Avenières de l'État français.

1825 (30 mai) : établissement d'un pont de bois par les habitants de St-Genix pour remplacer le pont dont deux arches ont été détruites en 1811.

Le Guiers dans tous ses états (suite)

1826 (19 octobre) : les eaux du Guiers envahissent Aoste et les Champagnes, franchissent les 300 mètres qui les séparent de la N 92 et emportent la route.

Il est envisagé un bac à traille avec les digues au lieu du dangereux bateau à volée.

1829: reconstruction du pont de St Genix (le Conseil a voté 878 francs qu'il ne veut plus payer en 1832)

1829-1830: délibération concernant un barrage en pilotis à exécuter sur la Glière pour servir de défense aux inondations du Guiers et des terres inférieures attenantes à la dique, côté Savoie.

Existence récente d'un batardeau en amont d'une pile en reconstruction du pont de St-Genix, réduisant avantageusement le lit de la rivière par moitié.

1846: délibération approuvant la solution syndicale proposée par le préfet pour préparer l'endiguement du Guiers.

1847 (21 janvier) : ordonnance de Louis-Philippe créant le Syndicat du Guiers Vif pour les digues.

1856 (24 novembre) : prestation communale réduite à 2 jours suite à l'endiguement du Guiers.

1858 (août) : la digue a été emportée localement ; les habitants de St Didier demandent son prolongement du pont jusqu'à l'île de Dompierre.

1861 : prolongement de la digue de Dompierre jusqu'au pont projeté.

1862 (11 août) : approbation par le Syndicat de prolonger la digue de 580 mètres.

1866 (11 juillet) : rappel de |'interdiction de laisser paître les animaux sur les îles en cours de boisement suite à l'édification des diques en face de Cordon.

(29 août) : l'ingénieur des ponts et chaussées abandonne son droit sur les îles du Guiers.

1879-1880 : prise en charge de l'entretien de la digue par le Syndicat du Guiers.

1886 : vote des crédits pour payer les frais du procès contre St Genix concernant un terrain situé entre le Guiers et la dique et revendiqué par St Genix.

1887 : le conseil général accepte l'élargissement du pont du Guiers avec un garde-corps en fer à la place du muret.

1888 : plainte du sieur Guinet pour affouillement du Guiers à cause du barrage construit sous le pont

1889 : la crue du Guiers emporte le canal d'amenée de l'établissement de bains et provoque l'effondrement de l'usine électrique. Une victime emportée par les eaux, une autre ensevelie sous les décombres de sa maison.

1890 : rejet de la proposition de la commune de St Genix de relever de 30 cm les enrochements du seuil du Guiers sur son côté gauche et de canaliser les eaux vers une usine située à droite pour la construction d'une nouvelle usine électrique.

1891 : une délibération refuse l'enquête n°2 sur l'installation d'un barrage et d'une centrale. Refus d'une montée des eaux du Guiers de 1,06 mètres par la réalisation d'enrochements. Refus de la détérioration de la digue construite vers 1850 par le Syndicat de défense du Guiers et condamnation de la 5ème arche qui servira de canal d'amenée.

1899 : suite à la crue du 14 janvier, protestation contre l'édification du barrage sous le pont du Guiers. La réparation de la digue est réclamée par St Genix.

1928 : la commune d'Aoste se substitue au Syndicat du Guiers (créé en 1847), qui a été dissous, pour entretenir les digues.

Projet de réparation de la digue enlevée sur 150 mètres suite aux événements des 14 et 15 février (324 000 francs de dégâts).

1944: inondations à St Didier.

Délibération pour installer un aqueduc versant le Guindan dans le Guiers.

1946 (juin) : fortes pluies causant une crue qui a emporté environ 60 à 100 mètres de digue (selon les sources) le long d'Aoste, vers la confluence avec le Rhône. Menace sur les terrains cultivés entraînant des réparations d'urgence (délibération du Conseil Municipal le 15/06/1946).

1947 (23 avril) : délibération du Conseil Municipal approuvant la réparation de la digue du Guiers.

1954 et 1955 (8 & 9 février) : crue : un appentis de la maison existante (rive gauche aval) est emporté.



1956 : approbation du projet de réfection de la digue sur 16 mètres (gabions, enrochements de protection, remblais) à proximité du pont de St Genix et en aval. Création du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers pour l'aménagement du Guiers Vif et du Guiers Mort.

1966 : délibération votant le percement de la digue du Guiers.

Le Guiers dans tous ses états (suite)

1981 : curage.

1982 : crues du Rhône et du Guiers.

1990 (**février**) : crue atteignant une cote de 2,70

mètres.

1991 (décembre) : crue atteignant des cotes importantes: de 2,15 à 2,90 mètres en 1991. Un cordon en gravier est établi pour empêcher la surverse sur la dique d'Aoste et un barrage pour bloquer l'écoulement vars la Glière. Ces crues ont vu un important transport de corps flottants et des amorces d'embâcles.

1992 (novembre) : crue avec une cote de 2,15 mètres et observation d'un début de débordement coté Saint Genix~Sur-Guiers.

1996 (8 juillet) : crue du Guiers entraînant l'évacuation du camping et l'enlèvement des obstacles à l'écoulement des eaux.

2014 (**29** juillet) : le niveau des eaux entraîne l'évacuation du camping de St Genix.

2015 (**30 juillet**) : crue du Guiers, limitée aux débordements habituels en aval (la forêt).

> erratum: lire 30 mars

Etat civil 1er trimestre 2015

Le 4 jánvier 2015 Le 10 mars 2015 Le 5 avril 2015 Le 25 avril 2015 Le 26 avril 2015 Le 18 mai 2015 Le 22 mai 2015 Le 8 juin 2015 Le 12 juin 2015 Le 14 juin 2015

Le 1er janvier 2015 BORGEY Lola, Francia, Simone, fille de Sylvain BORGEY et Angélique, Brigitte, Anny POULET MILADI Sana, fille de Wajdi MILADI et Diane OLIVERO Le 11 janvier 2015 LATARD-BATÓN Nina, fille de Guillaume LATARD-BATON et Elodie HéRITIER-PINGEON SOURBIER Léo, Jean-Claude, fils de Maurice, René SOURBIER et Sandra, Sylvie, Marie ARAEZ CLARET VANDERCRUYSSE Ezekiel, fils de Joachim CLARET et Audrey, Maud VANDERCRUYSSE BOUATTOURA CARAZ Iris, Camille, fille de Salim, Mikhaël BOUATTOURA et Aurélie CARAZ MOLLARD Marceau, Van-Tu, René, fils de Sébastien MOLLARD et Laure VILLAIN GRENECHE Alicia, fille de Brice, Georges GRENECHE et Estelle, Marina, Annie CUTTELINI GUINET Mylène, Marjorie, fille de Christophe, François GUINET et Alexandra, Eliane GAGNE NEDJAR Océane, fille de Kamel NEDJAR et Neige-Line, Solange, Georgette, Andrée DUFOSSÉ LEMAN Axel, Patrick, fils de Thomas, Guy, Jacques LEMAN et Audrey, Céline THENON ETENO DONDIA Lina-Loïs, fille de Fabrice ETENO DONDIA et Anne-Laure BUISSON



Le 14 mars 2015 Le 16 mai 2015 Le 4 juin 2015

VINCENOT Yohann, Denis et LOUANDRE Christine, Simone, Chantal **DUBOIS Geoffrey et SCHAERER Céline**

VAN-AUDENHOVE Clément, Armand, Bertrand et GOYARD-VILLEMONT Emilie, Monique

Nota : La liste des décès enregistrés inclut les résidents des établissements situés sur la commune, notamment l'EHPAD Les Floralies.

Le 7 janvier 2015 Le 10 janvier 2015 Le 20 janvier 2015 Le 1er Février 2015 Le 3 février 2015 Le 4 février 2015 Le 5 février 2015 Le 20 février 2015 Le 24 février 2015 Le 9 mars 2015 Le 27 mars 2015 Le 11 avril 2015 Le 22 avril 2015 Le 24 avril 2015 Le 20 mai 2015 Le 27 mai 2015

Le 24 juin 2015

ROS LOPEZ Isabelle, veuve ROLLET - 92ans COMBY Marie, Madeleine, ép. LACAND - 91 ans REYNAUD Monique, Marguerite, ép. BRUNEEL - 84 ans BAULT Pierre, André, Marie - 76 ans GIRARD Martine, ép. MARECHAL - 60 ans **LEVEQUE Josiane**, Marie - 64 ans FOLCHITTO Antonio - 84 ans DAME Robert, Maurice - 90 ans **REVEL Jean-Marie**, Nizier - 81ans LACROIX Hervé - 58 ans BORNARD Claude, Alfred - 81 ans LACAND Lucien, Jean, Claude - 94 ans GUILLERMIN Marcel, Amédée, Louis - 84 ans **COULON Roger - 75 ans** VINCENOT Yohann, Denis - 38 ans PARADIS Michèle, Germaine, Hélène - 74 ans PONTHON Louis, Victor - 90 ans



Agenda du deuxième semestre 2015

Vendredi 3 juillet :..... Tournoi inter-associations de Tennis de Table (Gymnase) Samedi 11 juillet : 2 ème édition de « Art et terroir » Lundi 13 juillet : Diner et animations du Comité des Fêtes (abords Salle polyvalente) 21 h 30 : Retraite aux flambeaux : départ place de l'Hôtel de Ville vers 22 h : Feu d'artifice (rives du Guiers) Mardi 14 juillet à 11h20 : Défilé Sapeurs pompiers jusqu'au Monument aux Morts, suivi de la cérémonie officielle et du vin d'honneur de la Municipalité Jeudi 30 juillet : de 16 h 30 à 20 h : ... Don du sang (Salle polyvalente) Samedi 2 août : Festival des « Nuits d'été » Concert (Salle polyvalente) Samedi 15 août : Pèlerinage à la chapelle de Pigneux Samedi 29 et dimanche 30 août : Grande Vogue annuelle (Place de la Glière, Rives du Guiers) Dimanche 30 aout : Jeux pour enfants (Stade de la Forêt) Concours de boules (Place de la Glière) à 22 h:.... Guidens) Samedi 5 septembre (matinée) : Forum des associations (Gymnase d'AOSTE) Samedi 12 septembre : Fête des Terrasses et des Floralies (Foyer Logement « Les Terrasses ») Mercredi 30 septembre à 20 h 30 : « Connaissances du Monde » Le Laos (Cinéma « l'Atmosphère ») Dimanche 4 octobre : Thé dansant de Synfonia (Salle polyvalente) Braderie-Vide grenier d'automne (Centre bourg) Dimanche 11 octobre : Randonnées de la Praline buissonnière (Départ Salle polyvalente) Dimanche 8 novembre : Thé dansant du club de la Porte de Savoie (Salle polyvalente) Mercredi 11 novembre à 20 h 30 : « Connaissances du Monde » La Suisse (Cinéma « l'Atmosphère ») Dimanche 15 novembre : Loto du Comité des Fêtes (Salle polyvalente) Vendredi 20 novembre : de 16 h 30 à 20 h : . Don du sang (Salle polyvalente) Dimanche 22 novembre : Boudin du ski club (Place des Tilleuls) Samedi 28 novembre : Synfonia : Célébration de la Sainte Cécile (Salle polyvalente) Dimanche 29 novembre : Repas des anciens (Foyer-Logement « Les Terrasses ») Mercredi 2 décembre à 20 h 30 : « Connaissances du Monde » Pays Basque (Cinéma « l'Atmosphère ») Samedi 5 décembre : Marché de Noël de l'Ecole Jeanne d'Arc (Salle polyvalente) Dimanches 6 et 13 décembre : Elections régionales Mardi 8 décembre : Fête des Lumières : animation (Place des Tilleuls) à 20 h:....Feu d'artifice (Place du Pont) Vendredi 11 décembre : Marché de Noël du Sou des écoles (Salle polyvalente) Samedi 19 et dimanche 20 décembre : . Moules-Frites du Vallée du Guiers F.C. (Salle polyvalente)

> Bulletin d'information municipal de St Genix sur Guiers Directeur de la publication ; Joêl Primard, Maire Mairie – 6, rue du Faubourg - 73240 ST-GENIX-SUR-GUIERS Tél. 04 76 31 83 24 - Fax 04 76 31 67 15 - www.saint-genix-sur-guiers.net

Ont participé à la rédaction de ce numéro : PRIMARD Joêl, PARAVY Jean-Claude, POLAUD Daniel, KREBS Jean-Marie, LOMBARD Catherine, DROCHON Nadège, PICARD Marie-France, DREVET Jean-Pierre, BAVUZ Michel, FRITEAU Dominique, MAURAS Gilles et PACCARD Nadine. Crédit Photo : Dal Bello, Mairie et élus municipaux. - Conception et Impression : Imprimerie FAGNOLA